

Déposé au greffe du tribunal de commerce  
de Toulouse le**ORDONNANCE**

- 1 SEP. 2022

Monsieur X, Juge au Tribunal de Commerce de TOULOUSE, Juge  
Commissaire à la Liquidation Judiciaire de :

La X

Vu la requête qui précède et les faits exposés,

Vu les articles L.642-18 et R 642-22 et suivants du Code de Commerce.

Après avoir régulièrement convoqué le débiteur,

**Autorisons** la SELARL JULIEN PAYEN, pris en la personne de Maître Julien PAYEN, Mandataire liquidateur, à faire procéder, par voie de saisie immobilière, à la vente aux enchères publiques, par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE (31), du bien ci-dessous :

**DESIGNATION DU BIEN**

**UNE MAISON ANCIENNE A USAGE D'HABITATION, située sur la commune de TOULOUSE (31400), 168 Avenue de Lespinet, figurant au cadastre de TOULOUSE - LESPINET, sous les références suivantes :**

- Section 837 AH numéro 152 d'une contenance de 03 ares 83 centiares
- Section 837 AH numéro 154 d'une contenance de 08 ares 72 centiares
- Section 837 AH numéro 244 d'une contenance de 29 centiares
- Section 837 AH numéro 246 d'une contenance de 20 centiares

soit une contenance totale de 13 ares 04 centiares

**ORIGINE DE PROPRIETE**

La Société dénommée X Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, Xà TOULOUSE (31000) , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro X, est propriétaire des biens ci-dessus désignés, pour les avoir acquis suivant acte de Maître Sébastien SALESES, Notaire à TOULOUSE, en date du 9 février 2017, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE 3, le 3 mars 2017, Volume 2017 P, numéro 3562.

**CERTIFICAT DE NON APPEL**

Le directeur des services de greffe de la cour d'appel de Toulouse certifie que, vérification faite sur les registres tenus au greffe, il n'existe à ce jour aucune mention établissant qu'il y a eu appel de la présente décision.



Toulouse le 06/10/2022  
Le directeur des services de greffe

*(Signature)*

**Fixons la MISE A PRIX à la somme de 800,000 €**

**Avec faculté de baisse du quart, puis de moitié en cas de carence d'enchères.**

Ladite mise à prix étant fixée sur la base d'un rapport d'expertise établi par Madame X, expert près la Cour d' Appel de TOULOUSE en date du 14 mars 2022.

Disons que pour cette procédure, la SELARL JULIEN PAYEN constitue pour avocat :

**-Maître Catherine BENOÏDT-VERLINDE** de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats Associés au Barreau de TOULOUSE (31000) y demeurant à 29, rue de Metz.

**-Commettons la SCP GAUTIE - PELISSOU, huissiers de justice à TOULOUSE (31000), y domicilié 2 Avenue Jean Rieux, afin d'établir le procès-verbal descriptif de l'immeuble, objet de la saisie, et de faire procéder aux visites nécessaires précédant l'adjudication avec, en cas d'opposition des saisis ou de difficultés, la possibilité de faire appel à la force publique et à un serrurier.**

**-Désignons la Cabinet d'expertises CEFAA, 28 rue des 36 ponts à TOULOUSE (31400), pour établir les expertises obligatoires, lequel pourra se faire accompagner par l'huissier ci-dessus commis.**

Disons que la publicité légale en vue de la vente sera effectuée dans L'OPINION - LA DEPECHE & LA GAZETTE outre une insertion sommaire dans un journal local et INTERNET.

Ordonnons en outre, que la présente ordonnance sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de TOULOUSE à :

**-La X dont le siège social est à TOULOUSE (31000) , représentée par son gérant Monsieur X**

Et au créancier inscrit :

**-LE CIC IBERBANCO, dont le siège social est à PARIS (8<sup>ème</sup> arrondissement 75008) 8 Rue d'Anjou**

En vertu d'une inscription de Privilège de Prêteur de deniers en date du 24/03/2017, Volume 2017 V, numéro 2022, à domicile élu en l'Etude de Maître Sébastien SALESSES, Notaire à TOULOUSE, 4 & 5 Place Wilson.

Fait et donné en notre Cabinet, à Toulouse, le  
LE JUGE COMMISSAIRE

**01 SEP. 2022**

Rachel DUGUÉ-GUICHARD  
Commis-Greffier

Cabinet MERCIÉ  
Société d'Avocats

29, rue de Metz  
31000 TOULOUSE  
Tél. 05.34.45.54.00  
Fax. 05.61.22.58.88  
avocats@cabinetmercier.com

Déposé au greffe du tribunal de commerce  
de Toulouse le

29 JUL. 2022

enregistré sous le numéro : 225C 1766

22.1233 CBV/SM  
SELARL JULIEN PAYEN / SARL 3T CONSTRUCTION

## REQUÊTE

A Monsieur X Juge au Tribunal de Commerce de TOULOUSE, Juge  
Commissaire à la Liquidation Judiciaire de :

La X

---

La SELARL JULIEN PAYEN, prise en la personne de Maître Julien PAYEN,  
Mandataire judiciaire, dont les bureaux sont situés 54 Rue Pargaminières –  
CS 18501 à TOULOUSE CEDEX 6 (31685), agissant en sa qualité de  
mandataire à la liquidation judiciaire de la X nommée à ses fonctions  
par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date  
du 23 décembre 2021.

### A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il dépend de l'actif de cette liquidation judiciaire :

**UNE MAISON ANCIENNE A USAGE D'HABITATION, située sur la  
commune de TOULOUSE (31400), 168 Avenue de Lespinet, figurant au  
cadastre de TOULOUSE - LESPINET, sous les références suivantes :**

- Section 837 AH numéro 152 d'une contenance de 03 ares 83 centiares
- Section 837 AH numéro 154 d'une contenance de 08 ares 72 centiares
- Section 837 AH numéro 244 d'une contenance de 29 centiares
- Section 837 AH numéro 246 d'une contenance de 20 centiares

Soit une contenance totale de 13 ares 04 centiares

## ORIGINE DE PROPRIETE

La Société dénommée X Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à TOULOUSE (31000) X, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro X, est propriétaire des biens ci-dessus désignés, pour les avoir acquis suivant acte de Maître Sébastien SALESSES, Notaire à TOULOUSE, en date du 9 février 2017, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE 3, le 3 mars 2017, Volume 2017 P, numéro 3562.

Il y a lieu de constater que l'actif mobilier est en l'espèce insuffisant pour faire face au passif.

Qu'il est donc indispensable que les biens sus-désignés soient réalisés afin de permettre à la requérante de poursuivre sa mission conformément aux textes.

C'est pourquoi l'exposante requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Juge Commissaire, d'autoriser la requérante à procéder à l'adjudication judiciaire par application de l'article L.642-18 du Code de Commerce dans les formes prévues aux articles R 642-22 et suivants du Code de Commerce par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, aux clauses et conditions du Cahier des Conditions de Vente qui sera dressé par Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats Associés au Barreau de TOULOUSE (31000) y demeurant à 29, rue de Metz, sur telle mise à prix que vous voudrez bien fixer.

Présentée à Toulouse, le  
Le liquidateur



